



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir
19220 SAINT JULIEN AUX BOIS
Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97
St-julien.mairie@wanadoo.fr

Compte- Rendu du Conseil Municipal du 1 Octobre 2021

Date de la convocation : 24 Septembre 2021

Présents : Mme Martine LAVERGNE Maire ,

Mme DUCATEL Annick , Mme DELBOS Maryline , Mr COMBE Emmanuel
, Adjoints ,

Mme MOREAU Sophie , Mrs ALIX Jean Yves , FOURTET Victor ,
MASQUELIER Didier , JALADIS Gaétan, GIRE Pierre , conseillers municipaux.

Absente excusée : DA FONSECA Isabelle

Secrétaire de séance : MOREAU Sophie

Madame le Maire Martine Lavergne ouvre la séance à 20 heures 35.

CESSION TERRAIN DE LAGARDE

Suite à la demande de Mr et Mme SIRIEIX propriétaire à LAGARDE de St Julien Aux Bois relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle 1147 section A appartenant à la commune , Mme le Maire demande au membres du conseil municipal de se prononcer sur la vente de cette partie du terrain.

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres , de ne pas vendre cette parcelle.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de régulariser certains comptes sur le budget assainissement et le budget communal , il convient de procéder à des décisions modificatives.

Après présentation de ces virements de crédits , le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ADRESSAGE CREATION ET VALIDATION DES VOIES

La réalisation du plan d'adressage de la commune (numérotations des habitations) est terminé.

Afin de pouvoir procéder à la création des nouvelles voies ou lieux dits , le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre de Tulle a besoin d'une délibération du Conseil Municipal.



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir
19220 SAINT JULIEN AUX BOIS
Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97
St-julien.mairie@wanadoo.fr

Il est nécessaire de mettre à jour et de créer les voies et lieux-dits suivant :

Lieux-Dits :

LES OULES – LES OULES BASSES –LE JALADIS HAUT- LE JALADIS BAS – LA CLARE

Voies :

RUE DE LA GANOTTE

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres , le Conseil Municipal valide la dénomination et la création des Lieux-Dits et Voies cités ci-dessus.

DEMANDE ACHAT DE TERRAIN A LECOUT

Mr et Mme VEYSSIERE Michel seraient intéressés par l'acquisition de parcelles communales à LECOUT en vue de permettre à leur fils Quentin de s'installer agriculteur sur la commune

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour vendre ces parcelles s'il y a bien installation.

COLLECTE DES DECHETS

(information par Annick Ducatel membre de la commission déchets à XVD)

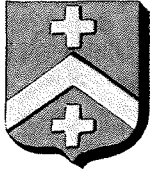
La communauté de communes XVD entend procéder à un changement important concernant le mode de collecte des déchets ménagers sur son territoire. Si la collecte en régie ne sera nullement remise en cause , il s'avère nécessaire d'optimiser la collecte des déchets pour éviter de faire supporter une augmentation substantielle et inéluctable du coût de ce service à la population.

La Com Com est accompagnée d'un bureau d'études pour définir cette nouvelle organisation et entamer la réflexion sur la mise en place de la tarification incitative.

- réunion de présentation et d'échanges en juin 2021
- communication à chaque mairie des implantations proposées de points d'apport volontaire en juillet 2021
- organisation d'un voyage d'études à Monflanquin le 16 septembre pour échanges avec les élus et services ayant mis en place cette réforme.

ADHESION CHARTE VILLAGE ACCUEILLANT

La Communauté de communes s'est engagée dans une stratégie d'accueil de nouveaux arrivants dont le plan d'action cible le maillage du territoire par un réseau de villages accueillants et d'ambassadeurs du territoire.



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir
19220 SAINT JULIEN AUX BOIS
Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97
St-julien.mairie@wanadoo.fr

La commune est consciente de la nécessité d'accueillir de nouveaux habitants pour assurer à minima le maintien de sa population, essentiel à l'économie locale et à la vie dans les villages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord à la majorité des membres pour adhérer à la « Charte du Village Accueillant sur XVD » proposé par la Communauté de Communes.

Un groupe local d'ambassadeurs sera formé pour assurer les engagements détaillés dans la charte.

AFFAIRES DIVERSES

Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

C'est une compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018
Xaintrie Val ' Dordogne l'exerce de manière effective depuis le 1^{er} janvier 2020

Pour financer l'exercice de cette compétence obligatoire, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe facultative, plafonnée et affectée. Il revient aux services fiscaux de définir les taux additionnels correspondant.

La taxe est répartie entre les assujettis à la taxe sur le foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la contribution foncière des entreprises au prorata du produit de chacune des taxes. (le montant global ne doit pas dépasser 40 euros par habitant)

Le Conseil Communautaire de XVD décide d'instaurer la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2022

POINT SUR LES ORAGES

Gros affaissement sur chemin rural à MIERMONT

Ravinement important sur plusieurs chemins

Arbres arrachés

Inondation au petit moulin de Clamensac

Emmanuel Combe rappelle les travaux faits sur l'éclairage et l'électrification

Point sur les travaux effectués à l'école, cantine et ancienne mairie (peinture, accessibilité..)

La réception des travaux se fera dans les prochains jours

Le Comité des fêtes demande l'autorisation de se servir du four communal du bourg

Mr Pierre Gire demande qui a autorisé les travaux de gouttières à la Chapelle Saint Pierre ?

Mme le Maire clôture la séance à 22h 40

Le Maire,
Martine LAVERGNE

